

Amélioration thermique de l'habitat

Réduisez vos factures

Madame, Monsieur,

Nous sommes régulièrement sollicités pour effectuer **des travaux d'isolation pour 1 euro**.

Ces entreprises se font rémunérer par des financements publics qui visent à déployer un grand plan d'isolation des logements, enjeu stratégique pour atteindre la neutralité carbone et lutter contre le changement climatique.

En revanche, les travaux proposés ne sont pas toujours pertinents et **le dispositif d'aide ne peut être utilisé qu'une seule fois**. S'il s'avère après réalisation que les travaux ne sont pas efficaces, vous ne pourrez plus prétendre à d'autres aides pour isoler efficacement votre logement.

Nous vous invitons donc à demander l'avis de l'ADIL avant tout engagement.

Adressez-vous à votre espace info-énergie (voir ci-dessous). De nombreuses aides existent, et avec l'aide d'un conseiller qui sait les articuler, elles peuvent laisser un reste à charge très faible, pour des résultats très importants sur votre facture d'énergie.

L'ADIL de l'Oise gère un Espace Info Energie, agréé par l'ADEME

Les conseillers info énergie de l'ADIL vous renseignent sur la réglementation thermique, les travaux de rénovation énergétique, les aides financières et fiscales à l'amélioration de l'habitat, les écogestes.

Vous pouvez ainsi bénéficier d'un conseil sur les travaux les plus efficaces à réaliser, d'une évaluation du prix juste et d'informations sur les aides financières et fiscales susceptibles d'être mobilisées pour financer vos projets de rénovation.

Enfin, des dispositifs sont proposés pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet afin d'en garantir la bonne exécution.

Les conseillers Info Energie : 03 44 48 61 30 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Permanences Info Energie sur notre territoire :

Les permanences Info Energie se tiennent exclusivement sur rendez-vous au **03.44.48.61.30** à :

Senlis : les 1^{er} et 3^e jeudis de 10 h à 12 h
à la Maison Départementale des Solidarités
27, avenue Etienne Audibert

Chantilly : le 3^e vendredi de 14 h à 17 h
à la Mairie

Pour toute question concernant la rénovation énergétique de votre logement prenez contact en Mairie avec **votre référent Energie-habitat communal** qui pourra vous orienter vers les services compétents.